

Prime de fidélité au train régional

Et création d'un éco-chèque mobilité



Prime de fidélité au train régional

En mars, la Région Occitanie récompense la fidélité des abonnés annuels TER.

Promesse tenue ! Trois mois après avoir adopté le principe d'une prime de fidélité au train régional, la Région redistribue en mars, aux abonnés annuels TER, les pénalités dues par la SNCF à la Région pour ne pas avoir respecté ses engagements de ponctualité et de qualité pris dans le cadre de la convention TER 2018-2025.

Concrètement, les abonnés annuels TER (FréquentiO) ne seront pas prélevés du montant de leur abonnement pour le mois de mars 2019, tout comme les abonnés Kartatoo pour la partie de l'abonnement correspondant au train. Cela représente une économie allant de 15 € à 190 € pour les abonnés concernés.

« Parce que les premiers impactés par les retards et la dégradation de la qualité du service sont les abonnés annuels du TER, nous avons décidé de récompenser leur patience, leur fidélité et leur choix en faveur du train régional. Pour l'heure, la SNCF n'est pas au rendez-vous de ses engagements contractuels - 85,7 % de ponctualité en moyenne en 2018 contre 91 % demandé dans la convention d'ici 2020 -, or, elle se doit contractuellement d'améliorer la qualité de service pour les usagers. Parce que nous faisons des trains du quotidien une priorité, la Région mobilise, elle, chaque année, 300 M€. Un effort exceptionnel pour garantir les mobilités sur tous les territoires. J'ai souhaité que la Région redistribue chaque année aux abonnés annuels du train régional une partie des pénalités dues par SNCF Mobilités. C'est une mesure inédite et juste, bénéficiant directement au pouvoir d'achat des citoyens », a annoncé Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

« Pour accompagner une meilleure mobilité et agir encore une fois sur le pouvoir d'achat des habitants d'Occitanie, nous créons ce mois-ci l'éco-chèque mobilité. Là-aussi, ceux qui font le choix des déplacements propres pourront bénéficier d'une aide à l'achat d'une voiture électrique ou hybride rechargeable d'occasion ou d'un vélo électrique », a également souligné Carole Delga. Demandes, informations et conditions sur l'éco-chèque mobilité : www.laregion.fr/eco-cheque-mobilite